“Sale blanche” : 2 mois avec sursis

17/12/2012 à 20h43

Un Népalais de 46 ans, qui avait traité sa voisine de “sale blanche”, sur fond de conflit de voisinage, à été reconnu coupable aujourd’hui d’injures publiques à caractère raciste et condamné à 2 mois de prison avec sursis avec mise à l’oeuvre pendant deux ans.

La condamnation par le tribunal correctionnel de Versailles a été assortie d’une obligation de soins et d’une interdiction de rencontrer la plaignante. Le condamné doit également s’acquitter d’une amende de 200 euros pour menaces de dégradation sur des biens. La procureure de la République avait requis 6 mois d’emprisonnement dans cette affaire, estimant qu’il fallait “prendre au sérieux les menaces et propos racistes”. […]

Le Figaro